

LMA est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du commerce et de la grande distribution



Équipe pédagogique

Formateur expert en prévention des risques incendie, Sapeur-pompier volontaire ou professionnel (H/F)



Diplôme/Validation

Délivrance d'une attestation individuelle de formation



Durée

1/2 journée



Calendrier

4 heures



Conditions d'accès

Accès à cette formation à l'initiative d'une entreprise pour ses salariés, d'un financeur, d'un particulier à son propre compte

Délai d'accès

15 jours avant le démarrage de la session

Prérequis

Savoir lire, écrire et compter



Tarif

Devis sur demande

Financement

France travail, financement personnel, plan de formation de l'entreprise



Lieu de formation

Dans les locaux de l'entreprise

Formation incendie

Manipulation des extincteurs

Objectifs

- Acquérir les principes fondamentaux et les consignes de lutte contre le feu
- Alerter les responsables de la sécurité incendie et/ou les secours
- Utiliser les extincteurs appropriés

Programme

- La réglementation en matière de sécurité incendie
- Les risques quotidiens dans l'entreprise
- Le feu et la combustion
- Exercices pratiques : manipulation des extincteurs sur feu réel avec bac à feu écologique

Public

- Tout le personnel de l'entreprise
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

♿ Un accompagnement spécifique sera recherché avec l'Agefiph pour mettre en place des moyens de compensation.

Méthodes mobilisées

Apprentissage en pédagogie active. Cette formation alterne des apports théoriques et pratiques et comprend 4 heures (1/2 journée) d'enseignement en présentiel, dans les locaux de l'entreprise (prévoir un espace extérieur pour réaliser les exercices d'extinction sur feu réel).

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue au cours de la formation : étude de cas concrets et mises en pratique
- QCM d'évaluation des acquis théoriques en fin de formation
- Remise d'un livret pédagogique au stagiaire
- Remise d'une attestation individuelle de formation mentionnant les acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Recyclage

Un recyclage est recommandé tous les 2 ans.

Article R4227-39 du Code du Travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel, ainsi que des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires... »

Contact

Marie Stéphanie Leveueur
Référente pédagogique handicap et mobilité
contact@lmacademie.re
0262 860 218 • 0693 330 896



www.lmacademie.re

